



Assemblée générale

Distr. générale
10 mars 2016
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session

Point 114 c) de la liste préliminaire*

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements

Note du Secrétaire général

1. L'article 20 des Statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies dispose ce qui suit :

Article 20 Comité des placements

Le Comité des placements se compose de neuf membres nommés par le Secrétaire général après avis du Comité mixte (de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies) et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, et dont la nomination est confirmée par l'Assemblée générale.

2. Le Comité se compose actuellement des membres suivants, dont le mandat expire le 31 décembre 2016 :

Masakazu **Arikawa** (Japon)
Madhav **Dhar** (Inde)
Simon **Jiang** (Chine)
Achim **Kassow** (Allemagne)
Nemir A. **Kirdar** (Iraq)
Michael S. **Klein** (États-Unis d'Amérique)
Linah K. **Mohohlo** (Botswana)
Gumersindo **Oliveros** (Espagne)

* A/71/50.



3. En conséquence, l'Assemblée générale sera appelée, à sa soixante et onzième session, à confirmer la nomination de neuf personnes (la nomination d'une d'entre elles étant reportée de la soixante-dixième session) faite par le Secrétaire général pour pourvoir les sièges vacants. Ces personnes seront nommées pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2017.

4. Aux sessions précédentes, la Cinquième Commission a présenté à l'Assemblée générale un projet de décision où figuraient les noms des personnes dont elle recommandait de confirmer la nomination. Il est proposé de procéder de même à la soixante et onzième session.
